

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteuses : Agnès BARBE et Sylvie MAGNANON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Vers de nouvelles Réserves naturelles régionales, une contribution aux objectifs de développement des aires protégées en Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional souhaite renforcer son réseau de Réserves naturelles régionales par la création à court terme de 4 nouvelles réserves : les Dunes et marais littoraux de Guissény (29), les Dunes et paluds bigoudènes (29), la Zone humide de Langazel (29), les Landes de La Poterie (22).

Il souhaite que d'autres créations de réserves se fassent par la suite, dans le cadre d'une mobilisation concertée de l'ensemble des dispositifs de protection avec les partenaires bretons.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La création de 4 réserves naturelles régionales (RNR) en 2022-2023 permettra de porter à 13 le nombre de RNR en Bretagne, représentant au total une surface minimale de 3 400 ha (dont 650 ha marins).

La sélection de ces 4 sites est le fruit d'un long processus : définition d'un socle commun de principes et de critères pour la création de RNR en Bretagne, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (octobre 2020), présélection de 12 sites, analyse précise de la pertinence des dossiers de candidature par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Le CESER salue le travail technique considérable fourni par le Conseil régional et le CSRPN. Comme il l'avait fait en 2019, il enjoint à rechercher des solutions permettant de faciliter les processus de création des RNR et à les ancrer dans la durée. Il est en effet important de renforcer cette dynamique et de ne pas décourager les acteurs du territoire à y contribuer; des modalités de candidature plus souples (délais moins contraints, procédures simplifiées...) et un accompagnement des porteurs de projets seraient ainsi à mettre en œuvre. Le CSRPN a en effet identifié que le trop court délai imparti pour la manifestation d'intérêt a entraîné des dossiers d'intention trop peu aboutis : ces propositions ont été écartées malgré le très fort intérêt patrimonial des sites proposés et malgré la volonté des acteurs.

Le CESER note que les 4 sites candidats au statut de RNR bénéficient déjà tous d'autres statuts de protection (site Natura 2000, Espace naturel départemental...). Tout en alertant sur la complexité administrative et la difficulté de lisibilité qui découleront de l'ajout d'une couche supplémentaire de réglementation, le CESER en comprend l'explication : le statut de RNR apportera aux gestionnaires une partie des financements dont ils ont besoin pour gérer correctement ces sites. Cela illustre positivement la recherche de solutions mutualisées mais cela pointe aussi, une fois de plus, l'insuffisance des moyens globalement dédiés aux actions favorables à la biodiversité sur le terrain. Le CESER s'est largement fait l'écho de cette situation dans son rapport « *Biodiversité et société en Bretagne, cultivons les interactions !* » (octobre 2020).

Le CESER relève que l'ambition de la Région est, *in fine*, de créer une trajectoire de développement du réseau des Réserves naturelles régionales à l'horizon 2030. Six nouvelles réserves seraient créées entre 2024 et 2030. Le CESER encourage le Conseil régional à être plus ambitieux, en favorisant la création de RNR dans les sites où ce statut

apportera une réelle plus-value en termes de préservation de la biodiversité, mais aussi de contribution à la lutte contre le changement climatique et de dynamique sociale : les réserves naturelles sont des refuges pour de nombreuses espèces et des puits de carbone importants ; elles sont amenées à devenir des espaces privilégiés de restauration de la biodiversité et des services qu'elle rend, ainsi que des lieux d'échange d'expériences et de connaissances sur la nature et des moteurs de l'économie locale existante et future.

Pour le CESER, il est important que cette trajectoire s'inscrive dans la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) qui vise d'ici 2030 à protéger 30 % des espaces naturels en France. Il semble pertinent que la Région et l'Etat s'associent sans tarder, pour engager une réflexion partagée sur ce sujet, avec les autres acteurs de la gestion des espaces naturels en Bretagne (établissements publics, Départements, associations gestionnaires d'espaces...). L'enjeu est d'abord d'éviter la création de réserves où s'empileraient les réglementations. Il est aussi, et peut-être surtout, de créer en Bretagne un réseau d'espaces naturels emblématiques où protection de la biodiversité, des sols, de l'eau et activités humaines cohabitent en harmonie.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Vers de nouvelles Réserves naturelles régionales, une contribution aux objectifs de développement des aires protégées en Bretagne

Nombre de votants : 97

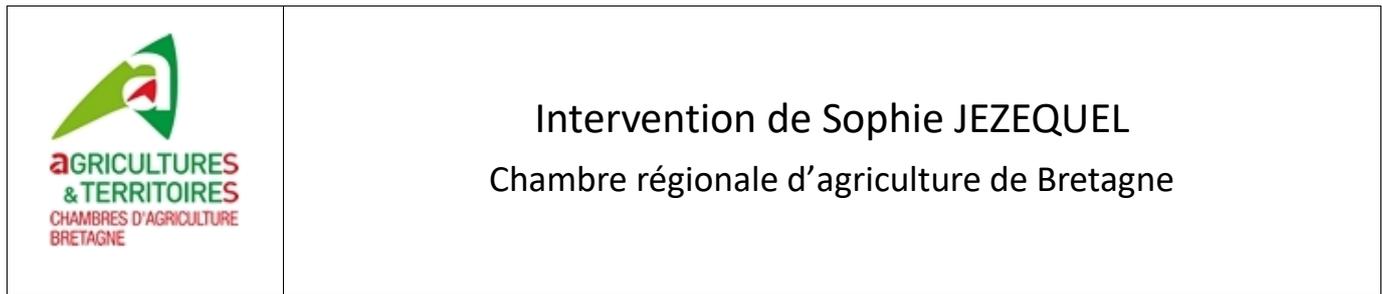
Ont voté pour l'avis du CESER : 88

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 9

Edwige KERBORIOU (CRAB), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Laetitia BOUVIER (JA), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA),

Adopté à l'unanimité



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Je souhaite tout d'abord faire une remarque préalable : dans le document qui est soumis à l'avis du CESER, les fiches présentant les projets de protection forte d'habitats d'intérêts utilisent systématiquement le terme « d'agriculture intensive qui menace les espaces ». Or les pratiques agricoles mises en œuvre sur ces territoires d'intérêt permettent au contraire de maintenir ces habitats par des pratiques adaptées (par exemple de garder des espaces ouverts).

Nous avons des interrogations à plusieurs titres sur le projet présenté.

Nous nous interrogeons de façon spécifique sur le site des Landes de la Poterie.

Ce site est actuellement en Natura 2000 sur 60 hectares.

Or, le projet de Réserve Naturelle Régionale concerne à terme 799 hectares et ce jour 322 hectares. Il est indiqué dans la fiche de synthèse que 39 % de cette future Réserve Naturelle sont des terres en cultures (hors prairies). Sur quels habitats se fait donc réellement ce projet d'extension ? Est-on réellement sur des habitats dits « d'intérêt » ? Quelles sont les espèces visées ?

Le document ne précise pas la localisation du périmètre envisagé.

Dans quelle mesure une future réserve naturelle, qui a vocation à renforcer la protection d'habitats naturels remarquables ou d'espèces particulières, peut-elle porter sur des terres actuellement cultivées ?

Il est indispensable à nos yeux d'éclaircir ce point et que ce type de décision fasse l'objet d'une réelle concertation avec les agriculteurs concernés. Or cette concertation n'a pas eu lieu.

Sur ce territoire, il y a déjà des projets qui induisent des contraintes fortes pour les agriculteurs : fermeture d'une route départementale avec les problèmes d'accessibilité aux parcelles que cela peut générer, projet de forage etc.

De façon générale, nous demandons une réflexion partagée de l'Etat et du Conseil Régional avec les organisations agricoles sur la stratégie régionale de protection forte et sur les moyens qui seront mis en œuvre pour l'atteinte de l'objectif de 10 %.

Enfin, l'argent investi dans la préservation des milieux doit également bénéficier aux agriculteurs lorsqu'ils en sont les gestionnaires.

Ainsi il est important de garantir l'accès à des mesures (MAE ou autre) sur ces territoires.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Luc TOULLEC

Bretagne vivante - SEPNEB

J'interviens au nom de Bretagne Vivante, d'Eau et Rivières de Bretagne et du réseau Cohérence.

L'urgence de la protection de la biodiversité suppose de porter cette préoccupation du monde vivant dans l'ensemble des milieux, des territoires et avec l'ensemble des acteurs de Bretagne. C'est ce qu'a rappelé avec force le rapport du CESER « biodiversité et société, cultivons les interactions ». Dans cet objectif, les Réserves Naturelles Régionales constituent un maillon important de l'armature écologique bretonne, réservoirs indispensables à la reconquête de la biodiversité. Nous savons tous que la Bretagne est connue et reconnue pour la valeur de son patrimoine naturel. Pourtant, les chiffres sont têtus et marquent une autre réalité : en effet, les espaces protégés de manière forte ne représentent aujourd'hui que 0,25 % du territoire terrestre breton, alors que la stratégie nationale demande d'atteindre les 2 % et les recommandations internationales visent les 10 %. La Bretagne est un des plus mauvais élèves au niveau national. Dans ce contexte, la stratégie de la Région, et surtout les moyens mis en œuvre, manquent singulièrement d'ambition puisque la création des 4 Réserves envisagées ne se traduira que par 0,11 % de surface protégée en plus ... De plus, la création de certaines réserves emblématiques et importantes (Monts d'Arrée, îlots marins, zones humides du Centre Bretagne...) est renvoyée à plus tard.

C'est pourquoi nous rejoignons complètement l'avis du CESER, et demandons avec lui qu'une démarche concertée et ambitieuse soit menée dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées. Il s'agira de définir pour cela des priorités et des moyens, à travers une vraie co-construction entre acteurs publics, scientifiques et associations, et non à travers un appel à concurrence entre les projets. L'objectif partagé sera la mise en place des grands réservoirs de biodiversité, cohérents, fonctionnels, ancrés et appropriés localement, dont la Bretagne et les bretons ont besoin pour répondre aux enjeux de biodiversité et construire une résilience face au changement climatique.

Nos associations contribuent de manière forte à la connaissance du terrain et aussi à la gestion de ces espaces. Nous souhaitons être associés dès le départ à cette stratégie.